



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

Présents : 9 **Présents :** Bruno BICHON, Monique JANIN, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD

Votants: 11

Pour: 8 **Représentés:** Florine DUPONT SENES par Florence FOURNEAU, Denis GARIN par Bruno BICHON

Contre: 1

Excusés:

Abstentions: 2

Absents:

Secrétaire de séance: Robert LIAUTAUD

Objet: APPROBATION DU BUDGET EAU 2024 - DE_2024_022

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Thorame Basse,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 237 407.00 Euros

En dépenses à la somme de : 237 407.00 Euros

ARTICLE 2 :



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 905.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000.00
014	Atténuations de produits	33 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	337.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	13 000.00
023	Virement à la section d'investissement	20 331.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 138.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		115 211.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	115 211.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		115 211.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	87 235.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 961.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		122 196.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	90 727.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 331.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 138.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		122 196.00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bruno BICHON

